

RÈGLEMENT

"UNE AFFICHE POUR DÉFENDRE LES DROITS DE L'HOMME"

Article 1

A l'occasion de la 20^e édition du concours de plaidoiries des lycéens pour la défense des Droits de l'Homme, le Mémorial de Caen - Esplanade du Général Eisenhower - CS 55026 - 14050 CAEN Cedex 04, organise un concours d'affiches.

Article 2

Ce concours a pour objectif de produire une affiche illustrant la défense des Droits de l'Homme.

Article 3

Le concours d'affiches est ouvert aux élèves des écoles élémentaires et collèges du secteur public et privé de cycle 3 (CM1/CM2/6^e) de l'Académie de Caen.

Article 4

Le concours se déroule du **19 septembre 2016 au 16 décembre 2016 minuit**, date de clôture des envois par voie postale (le Mémorial de Caen - Esplanade du Général Eisenhower - CS 55026 - 14050 CAEN Cedex 04 à l'attention de Nathalie Lemièrre) ou dépôt au Mémorial de Caen.

Article 5

Les enseignants souhaitant participer devront imprimer la fiche d'inscription envoyée en pièce jointe dès le 19 septembre 2016 et la renvoyer par mail à l'adresse suivante nlemiere@memorial-caen.fr avant le **19 octobre 2016**.

Article 6

Les affiches seront réalisées exclusivement à plat, sur un format portrait L 42 x H 59,4. Elles comporteront obligatoirement les mots : Droits de l'Homme, lisibles à distance (2 ou 3 mètres).

Article 7

La participation au concours est gratuite. Cependant les frais occasionnés par la réalisation de l'affiche et l'envoi postal sont à la charge de l'école ou l'établissement.

Article 8

La sélection des affiches se déroulera en 3 étapes :

- Chaque école ou établissement organisera la sélection des deux affiches qui les représenteront. Ils enverront les productions au Mémorial de Caen à l'attention de Mme Nathalie Lemière, ou les déposeront au Mémorial de Caen.
- Une pré-sélection des dix affiches finalistes sera faite par le Mémorial de Caen et l'Education Nationale. Les résultats seront communiqués aux enseignants par mail à la date du **jeudi 5 janvier 2017** et visibles sur le site du Mémorial de Caen.
- La sélection de l'affiche lauréate sera faite parmi les dix pré-sélectionnées par un jury composé de deux représentants de l'Education Nationale, de deux représentants du Mémorial de Caen et de deux journalistes le **jeudi 12 janvier 2017**. Le résultat sera communiqué à l'enseignant par mail le même jour et visible sur le site du Mémorial de Caen.

Article 9

La classe lauréate sera invitée à passer une journée au Mémorial de Caen le **vendredi 27 janvier 2017**. Durant cette journée, elle bénéficiera d'un programme complet comprenant une visite guidée du musée, un déjeuner, et elle assistera l'après-midi à la finale du concours de plaidoiries des lycéens. A cette occasion, la classe lauréate recevra un prix.

Article 10

Le Mémorial de Caen décline toute responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de documents non libres de droits. Toutes les images et les textes utilisés (collages) devront être libres de droits. Il appartient à chaque enseignant de vérifier cette condition sous peine de refus de leur production.

Article 11

Le règlement est disponible sur le site du Mémorial de Caen et sur l'intranet de la DSDEN14

Article 12

Calendrier

19 septembre 2016 : début du concours

19 octobre 2016 : date limite d'envoi de la fiche d'inscription

16 décembre 2016 : date limite d'envoi ou dépôt des affiches

5 janvier 2017 : sélection des dix affiches finalistes

12 janvier 2017 : sélection de l'affiche lauréate

27 janvier 2017 : remise de prix lors de la finale du concours de plaidoiries des lycéens